

**JE SOUHAITE DÉVELOPPER L'ENGAGEMENT DES
ENTREPRISES DE LA RÉGION**

Bon d'engagement à retourner à Noémie Herrengt (nherrengt@citeonline.org)

NOM, PRÉNOM :

QUALITÉ :

SOCIÉTÉ :

ADRESSE :

SIRET :

Réduction d'impôts :

66 % de l'IR pour les
personnes physiques

60 % de l'IS ou de l'IR
pour les personnes
morales

OUI, je fais un don pour soutenir l'action du Fonds de
dotation Entreprises et Cités.

Je donne :€ au projet Y CROIRE

Nombre de livres :

Par chèque bancaire adressé à Maxence Gailliard
(à l'ordre du Fonds de dotation – Entreprises et Cités)

Par virement bancaire
IBAN : FR76 3000 4023 2300 0117 0258 278
BIC : BNPAFRPPXXX

Cachet + Signature :

VOTRE DON EST DÉDUCTIBLE DE VOS IMPOTS

IMPOTS SUR LE REVENU :

Votre réduction d'impôts sera égale à 66% de votre don
dans la limite de 20% du revenu imposable de votre
foyer.

POUR LES ENTREPRISES :

La réduction fiscale correspond à :

- 60 % du montant pour la fraction du don inférieure ou
égale à 2 millions d'euros

- 40% du montant pour la fraction supérieure à 2
millions d'euros

Dans la limite de 20.000 euros ou 5% du CA annuel HT

Une obligation de déclaration est prévue pour les
entreprises qui effectuent plus de 10 000 € de dons et
versements ouvrant droit à la réduction d'impôt.
(Loi 2018-1317 du 28-12-2018 art. 148 et 149)

Merci d'envoyer votre don à :

Fonds de dotation – Entreprises et Cités – Madame Maxence Gailliard - 40 rue Eugène Jacquet – 59700
Marcq-en-Barœul.